



PROJET DE RÈGLEMENT 520 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 501 SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

RÈGLEMENT SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

CONSIDÉRANT QUE le règlement 501 sur la délégation de pouvoir du directeur général et directeur général adjoint a été adopté le 5 décembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite modifier certaines normes dudit règlement;

Il est **Proposé** par le conseiller _____ et **Appuyé** par le conseiller
_____ et **RÉSOLU** :

QU'un projet de règlement portant le numéro 520 soit adopté et qu'il soit décrété et statué par ce projet ce qui suit :

Article 1

Le règlement 501 est modifié à l'article 5.1, section sur les montants autorisés, par le remplacement du montant maximum de dépenses autorisées de cinq mille dollars pour y lire la somme de deux mille cinq cents dollars (2 500\$);

Article 2

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Godmanchester, ce _____ 2024.

Maire

Directrice générale et secrétaire-trésorière

Avis de motion :	2024-12-03
Présentation du projet de règlement :	2024-12-03
Adoption :	2025-01-13
Avis public de promulgation :	2025-01-13